

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

A TOURCOING, rue d'Havré, 25.

A ROUBAIX, aux bureaux du journal.

A LILLE, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Mémorial, Grande Place.

A ARMENTIERES, rue de Lille.

A PARIS, aux bureaux de l'Agence Havas, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 20 DECEMBRE

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 19 déc 20 déc

Table with 2 columns: 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 3 0/0 amortissable nouv., etc. and values.

Dépêche communiquée par MM. NOULLEZ, GANNISSIS et C^e

19 DÉC.—20 DÉC.

Table with 2 columns: Florin or 4 0/0, Italien 5 0/0, Hongrois 6 0/0, etc. and values.

DEPECHE COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bouteau-Grympez:

Bulletin du jour

Au cours du procès Rochefort, il a été souvent question d'un mystérieux dossier, que l'on a appelé le dossier Bokhos.

Les choses étant ainsi, il nous est absolument impossible de comprendre le but où tend le journal Paris, qui en a commencé hier la divulgation.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS: Annonces: la ligne... 26

Réclames: ... 30

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au Bureau du Journal.

et l'Italie ne sont, en aucune façon, des différences d'appréciation scientifiques. Si, en avril ou en mai, la divulgation des documents du dossier a paru assez dangereuse pour que leur acquisition motivât un sacrifice pécuniaire considérable, comment se fait-il que, en décembre, cette divulgation soit devenue complètement inoffensive?

La République française et son succédané le Voltairre ont fort à faire en ce moment. On les attaque de tous côtés, et ce ne sont pas leurs adversaires de droite qui espadonnent contre eux, mais bien leurs propres coreligionnaires politiques.

Ainsi visé, ce dernier a répondu avec vivacité que, loin d'avoir, lui et ses amis, renié leur passé; à leur honneur au contraire est d'être restés constamment fidèles à leurs convictions libérales.

UN MOIS DE RÉGNE

Voici un peu plus d'un mois que M. Gambetta jouit dans notre pays, — non plus occultement comme par le passé, mais officiellement et au grand jour, d'une autorité sans bornes et d'une puissance sans limites.

La première question qu'on serait tenté de s'adresser, serait évidemment celle-ci: Quelle influence a exercé sur la situation de la France, en Europe, l'avènement de M. Gambetta à la direction de notre Foreign Office?

Mais tenons-nous en à la politique intérieure du chef de l'opportunisme: quel a été le premier acte de cette politique? La formation du cabinet qui préside à nos destinées depuis le 14 novembre.

Le chef du gouvernement, le président du conseil, a-t-il su du moins conserver le prestige dont on l'avait si bénévolement entouré? A-t-il su profiter de la complaisance, nous pourrions presque dire de la soumission qu'il rencontrait partout, pour justifier quelques-unes des espérances que le parti républicain avait mises en lui, pour tenir quelques-uns des pompeuses promesses qu'il avait si souvent prodiguées à ses électeurs?

M. Gambetta aura ainsi gâté, gâché de gaieté cœur une des plus belles situations politiques qui puissent échoir à un homme d'Etat. Il s'est imaginé que, pour mener une assemblée, il suffisait de savoir prendre dans l'occasion des airs de dictateur et de capitaine; et il est en train d'apprendre à ses dédains

qu'on ne conduit pas longtemps les hommes avec des emportements et des déclarations de voix, avec des gros mots et des coups de poings sur la tribune; ce qui vaut mieux que ce tapage, c'est de la netteté dans l'esprit, de la fermeté dans le caractère, de la constance dans la volonté.

LE TRAITÉ BELGE

La commission des traités de commerce de la Chambre des députés doit se réunir pendant les vacances parlementaires, afin d'examiner le traité belge et le traité hollandais.

La question n'est pas de savoir si nous aurons un traité avec l'Italie, un traité avec la Belgique, un traité avec les Pays-Bas, mais bien si nous aurons un traité avec l'Angleterre.

Ce serait un acte de véritable démission économique que d'ouvrir notre frontière de Belgique à l'Angleterre avant la conclusion du traité anglais.

Ce n'est un secret pour personne que les Anglais se montrent très exigeants, très arrogants même, et qu'ils n'ont d'autres concessions à nous faire que sur le quantum de leur morgue.

« Le Soteil public, avec la signature de son directeur M. Hervé, un article que nous croyons devoir reproduire. Il semble, en effet, que ce soit une réponse, sinon à la pensée même de M. le duc d'Aumale, au moins à certains désirs manifestés par son entourage: »

« Le Figaro, dans un article dû à la plume de M. Saint-Gerest, et qui sera certainement remarqué, demande pour M. Gambetta ne fait pas une place à M. le duc d'Aumale dans le conseil supérieur de la guerre, à côté de M. le maréchal Canrobert et de M. le général de Miribel. »

« Nous savons que M. le duc d'Aumale, à l'avènement de M. Grévy, a eu le tort de ne pas donner sa démission des fonctions de commandant d'un corps d'armée. Ce fut une faute politique, mais une faute infiniment moins grave que celle qui consistait à entrer aujourd'hui dans le nouveau conseil supérieur de la guerre. »

« On dira qu'un militaire peut servir son pays sous tous les gouvernements. Cela peut être vrai quand il s'agit d'un service actif, et surtout d'un service en temps de guerre. Cela n'est pas vrai quand il s'agit d'un service dans les bureaux, dans les comités dirigeants. »

« On dira que M. le maréchal Canrobert et M. le général de Miribel ne sont pas compromis en entrant dans le nouveau conseil supérieur de la guerre, et que M. le duc d'Aumale ne se compromettrait pas davantage en y entrant avec eux. Cela peut être vrai de M. le maréchal Canrobert et de M. le général de Miribel; cela ne serait pas vrai de M. le duc d'Aumale. »

« On se trompe si l'on croit que la présence de M. le duc d'Aumale dans le conseil supérieur lui ferait obtenir des républicains, en cas de guerre, ce qu'il a toujours si ardemment souhaité, le droit de défendre son pays les armes à la main. »

LE CANAL DE PANAMA ET LES ETATS-UNIS

Nous avons aujourd'hui sous les yeux le texte complet des instructions, en date du 17 novembre, de M. Blaine à M. Lowell, ministre des Etats-Unis à Londres, sur le canal de Panama, et les modifications à proposer au traité Clayton-Bulwer, du 19 avril 1850.

« La première de ces propositions, et la seule importante, est motivée, dans les instructions, d'abord par l'affirmation « du droit des Etats-Unis à son transit de l'Isthme; » ensuite, parce que ce contrôle des Etats-Unis « assurerait la complète neutralisation du canal, en ce qui concerne les puissances européennes. »

« Quant au droit exclusif de contrôle, il est motivé, dans les instructions, par un fait qui s'est produit depuis le traité Clayton-Bulwer. Ce fait est le développement qu'ont pris les Etats sur le Pacifique, depuis l'annexion de la Californie. Les Etats-Unis ne peuvent accepter, disent-ils, un état de choses qui permettrait à l'Angleterre, grâce à sa supériorité maritime, de s'emparer, au premier coup de canon, des deux extrémités du canal, et de se rendre ainsi maîtres de la voie la plus courte entre la côte des Etats-Unis sur l'Atlantique et la côte des Etats-Unis sur le Pacifique. »

Telle est, réduite à sa plus simple expression, la proposition des Etats-Unis telle est l'argumentation à l'appui. Le Times reconnaît que la demande de M. Blaine n'est pas complètement déraisonnable. Mais, après avoir protesté contre cette alléguation « cynique » que, malgré la neutralisation du canal, une puissance européenne pourrait, en temps de guerre, s'emparer de cette voie, il demande à quel titre les Etats-Unis, s'ils n'ont pas confiance dans la Grande-Bretagne, quant au respect de la neutralisation acceptée par elle, demanderaient aux autres, et pour eux-mêmes, une confiance qu'ils leur refusent. L'Angleterre, ajoute le Times, a pour elle le traité de 1850, c'est-à-dire le droit écrit, et il indique que celui qui demandait la révision du traité doit fournir en échange des garanties. Mais cette discussion ne fait que commencer. Il faut attendre la réponse officielle du gouvernement britannique.

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER

M. Léon Say a publié dans le Journal des économistes, contre le rachat partiel ou total des chemins de fer, un très remarquable article, dont voici la substance: « A toute époque, dit M. Léon Say, la reprise des chemins de fer par l'Etat et leur exploitation en régime constitutionnel font lourde faute économique, mais aujourd'hui ce serait plus qu'une faute, ce serait une atteinte portée à la fortune publique. »

« Je ne distinguerai pas le rachat partiel du rachat total. Le rachat des chemins de fer de la Compagnie d'Orléans serait une absurdité économique et financière, si ce n'était un premier pas vers un rachat total. Personne ne doute d'ailleurs que les promoteurs du rachat partiel ne deviennent le lendemain du jour où ils l'auraient obtenu, les promoteurs les plus ardents du rachat total. »